



**3 : Délibération N° 01/2024 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants votés au BP 2023.**

Denis DUPIN, Maire de Champis,

**EXPOSE**

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts) a	RAR inscrits BP 2022 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions 2022 modificatives votées c	Montant total à prendre en compte d= a + c
D 21	305 500	680	0	306 180
D 23	510 100	133 000	0	643 100
<b>TOTAL</b>				<b>949 280</b>

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

$$949\,280 * 25\% = 237\,320 \text{ €}$$

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 237 320 € répartis comme suit :

Chapitre / article	Libellé	Montant
21538	Réseaux d'électrification	10 000 €
2157	Matériel et outillage	10 000 €

		technique	
2183		Matériel informatique	5 000 €
2184		Matériel de bureau et mobilier	5 000 €
231	Opération 40 : le Temple	Travaux en cours	100 000 €
231		Travaux en cours bâtiments communaux	37 320 €
TOTAL			162 320 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **4 : Travaux**

##### ➤ **Achat foncier la Bâtie :**

La maîtrise du foncier étant considérée comme un atout essentiel de l'action municipale, l'équipe municipale ( POUR : 12 / Abstention : 1) souhaite se constituer une réserve foncière et souhaite acquérir des terrains sur la Bâtie. Monsieur le Maire prendra contact avec le ou les propriétaires concernés.

##### ➤ **Point sur le dossier du Temple :**

La première tranche des travaux du Temple est désormais terminée (réfection de la toiture).

La deuxième tranche (aménagement intérieur) sera réalisée en 2024.

Coût total des travaux : 440 000 € HT subventionnés par la DSIL, le Fonds vert, la Région. Il nous reste à solliciter le Département

Villages d'Avenir : sous l'égide de la CCRC, les 3 communes (Alboussière, Boffres et Champis) ont porté une candidature collective et nous avons été retenus pour de l'accompagnement à l'ingénierie de nos projets.

➤ **Travaux de voirie :**

Rapporteur : Alain Ladreyt

Les employés communaux poursuivent l'entretien des voies communales et notamment la réalisation des fossés.

L'entretien du chemin de randonnée de Rosières a été effectué par les agents de la CCRC.

Avant



Après



➤ **Place de l'esplanade : compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du CAUE :**

L'équipe municipale a sollicité le CAUE ( Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) pour l'accompagner dans ce projet d'aménagement de l'esplanade.

Le mercredi 13 décembre le chargé d'études, paysagiste du CAUE, Kévin DOUSSAINT est venu présenter à l'équipe municipale le diagnostic et les enjeux établis.

Les prochaines rencontres :

- jeudi 18 janvier 2024 à 10h en mairie => présentation des 3 scénarios affinés et références,
- mercredi 31 janvier => envoi par mail du scénario préférentiel pour mise en débat lors du CM du 2/02/2024
- mercredi 28 février 2024 à 10h en mairie => confirmation du scénario final et 1ers éléments de chiffrage
- vendredi 8 mars à 18h en mairie => animation réunion publique participative (questionner les habitants sur le scénario préférentiel)

➤ **Arbres de la CCRC, projets de plantation :**

La CCRC propose à la vente aux 13 communes des végétaux suite à l'expropriation des pépinières Jacquet. Un inventaire du stock résiduel a été transmis aux communes et présenté aux élus de Champis. Alain Ladreyt est allé sur site pour retenir les arbres qui pourront être achetés.

**5 : Communauté de Communes Rhône Crussol**

➤ **Vœux CCRC : lundi 15 janvier à 19 heures au gymnase de St Sylvestre :**

La cérémonie des vœux pour les élus CCRC, les élus des communes et les agents CCRC aura lieu le lundi 15 janvier 2024 à 19 heures au gymnase de Saint-Sylvestre.



➤ **Vœux :**

La cérémonie des vœux de Madame la Députée Laurence HEYDEL GRILLERE aura lieu le 26 janvier à 11 heures salle des fêtes de Saint Félicien

**6 : Divers**

➤ **Repas des Aînés + colis :**

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le mercredi 17 janvier 2024 à midi au restaurant LOU VIROULET au Fringuet.

Des colis de produits locaux seront offerts aux personnes qui ne pourront être présentes au repas.

➤ **Projets 2024 :**

La liste des projets 2024 non exhaustive a été présentée à l'équipe municipale par Fabrice BASSET.

- aménagement carrefour lotissement Souledomati
- aménagement aire de jeux de Garnier
- réfection voirie Trevaler, lotissement le Souledomati, Bel Air
- Poursuite travaux du Temple
- isolation par l'extérieur villa communale rue des Sources
- Aménagement place de l'Esplanade Champis la Bâtie
- signalétique du sentier des mégalithes
- Théâtre de verdure : couverture de la scène
- points de compostage
- Rénovation aile gauche 1 er étage mairie
- Poursuite des réunions de Quartier

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 05 février 2024 à 19 h salle du conseil à Champis

La séance est levée à 20h00

Le Secrétaire de Séance  
Guy GAILLARD

Le Maire  
Denis DUPIN

**Liste des délibérations :**

<b>Point N°</b>	<b>N° de la délibération</b>	<b>Libellé de la délibération</b>	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	<b>Unanimité</b>
3	<b>01-2024</b>	Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement	<b>POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</b>